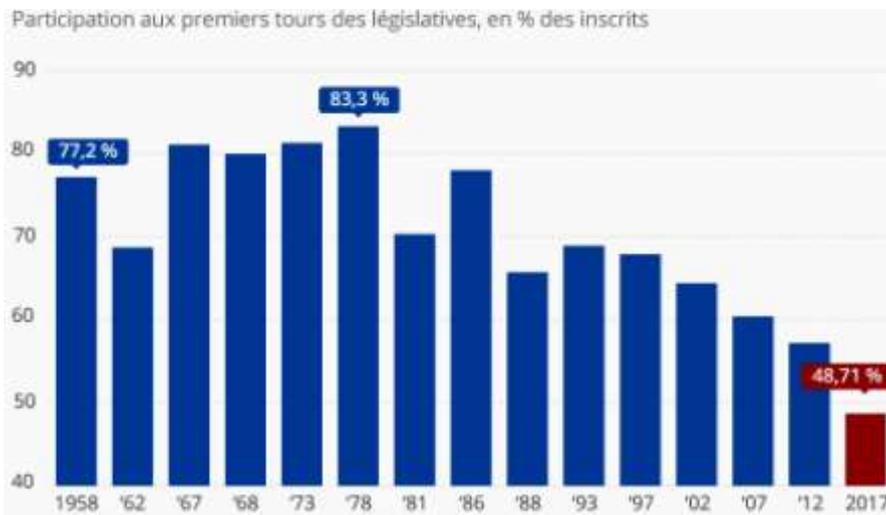


Faut-il rendre le droit de vote obligatoire ?

Document 1

L'évolution de l'abstention en France sous la V^{ème} République



Document 2

Le droit de vote obligatoire : une réalité dans certains pays

1

Une bonne excuse

Dans certains pays, les citoyens qui ne vont pas voter ne risquent aucune sanction s'ils peuvent justifier leur non-participation. C'est, entre autres, le cas en Argentine, en Australie, au Luxembourg et en Turquie. En l'absence de justification acceptable, cependant, des pénalités financières sont prévues.

2

Une amende

La plupart des pays sanctionnent les non-votants par une amende. Il vous en coûtera 3 francs helvètes en Suisse, 200 livres chypriotes, voire 100 dollars en Australie (71 euros) ou entre 30 et 60 euros en Belgique. En Egypte ou au Paraguay, en revanche, la loi prévoit bien des amendes qui n'ont jamais été suivies d'effet : les mesures d'application de la sanction ne sont définies nulle part.

3

La case prison

Bien qu'aucun cas n'ait été répertorié, certains États prévoient théoriquement une peine d'emprisonnement pour ceux qui ne voteraient pas. C'était le cas du Venezuela, qui a abandonné le vote obligatoire en 2012, ou de l'Autriche, où la peine de prison s'applique aux personnes qui refusent de payer l'amende.

4

Passport, examens, salaire

Dans d'autres pays, ne pas voter peut entraîner des difficultés dans la vie quotidienne. Au Brésil, en théorie, le non-votant ne peut faire une demande de passeport ni passer des examens. En Bolivie, les votants reçoivent la preuve de leur participation, sans laquelle ils ne pourront recevoir leur salaire durant les trois mois qui suivent l'élection.



Document 3

« Le vote obligatoire redonne de la voix », Libération, 27 avril 2015

De nouveau proposée par l'écologiste François de Rugy et soutenue par le président de l'Assemblée nationale, la mesure ressurgit régulièrement en France, sans jamais faire l'objet d'un réel débat.

Au soir des premier et second tours des départementales, le taux d'abstention, moins élevé que prévu, a presque été salué comme une bonne nouvelle. On en venait à se réjouir que «seuls» 50,01% des électeurs (49,83% au premier tour) aient boudé les urnes. Un électeur sur deux : voilà qui serait devenu «acceptable» dans un paysage politique où l'abstention s'est installée comme «premier parti de France». Pour ramener les citoyens dans les bureaux de vote, des responsables politiques proposent de rendre la participation obligatoire. Aux grands maux les grands remèdes... Du droit de vote au devoir de voter. Il s'agit de rappeler aux électeurs que le vote, en même temps qu'une responsabilité civique, fut un droit chèrement acquis. En toute logique, frapper les électeurs au portefeuille - c'est la sanction souvent proposée - devrait faire grimper de manière spectaculaire la participation. Là où le vote est obligatoire, comme en Belgique (*lire page 5*), elle dépasse en général les 90%.

Paresse. Pour autant, cela permettrait-il de rabibocher les électeurs avec leur classe politique ? Rien n'est moins sûr. On traite les symptômes, pas le fond du problème, objectent ceux qui refusent cette injonction de voter. Pis, on traiterait la défiance exprimée par une part des abstentionnistes comme une pure paresse civique. Loin d'être épuisé, le débat refait régulièrement surface. Après la proposition de loi déposée mi-mars par François de Rugy et treize de ses collègues EE-LV, le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone (PS) a à son tour préconisé cette piste, il y a une quinzaine de jours. Dans son rapport sur «l'engagement citoyen et l'appartenance républicaine» que lui avait commandé François Hollande, le président de l'Assemblée considère que «le renforcement de la légitimité démocratique passe aujourd'hui par un grand débat national sur la question du vote obligatoire». Bartolone concède qu'*'il ne s'agit pas d'une mesure miracle*», mais vante «un symbole fort et une opportunité à saisir». La suggestion a fait l'objet d'une réponse aussi vague que polie du président de la République : «Nous devons imaginer des solutions nouvelles pour la démocratie citoyenne, la démocratie participative, représentative et pour l'expression des citoyens. Donc le débat est ouvert.» Pas sûr.

Bulletin blanc. Depuis quinze ans, pas moins de 13 propositions de loi ont été déposées pour instaurer le vote obligatoire, a compté le constitutionnaliste Didier Maus, qui en dénombre même 68 depuis la première, en 1871. La question a été soulevée à de nombreuses reprises, mais jamais sérieusement discutée (ni inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée). Sans doute parce qu'aucun parti ne s'en est franchement emparé. Pas un qui le soutienne en bloc, pas un qui l'écarte totalement. C'est l'une des rares mesures qui traversent autant les formations politiques. En 2003, le Parti socialiste avait déposé une proposition de loi visant à instaurer cette obligation de voter, signée notamment par Laurent Fabius, Manuel Valls et Jean-Marc Ayrault. Le patron des députés PS, Bruno Le Roux, a évoqué une «vieille conviction» la semaine dernière, le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, y voit une piste contre le FN et le sénateur Luc Carvounas, proche du Premier ministre, l'a proposée, assortie du vote à 16 ans, dans son livre *la Politique autrement : réinventons nos institutions*. Par contre, le porte-parole du PS Olivier Faure et le président de la commission des lois de l'Assemblée, Jean-Jacques Urvoas, y sont opposés. Le leader du Parti de gauche, Jean-Luc Mélenchon, y est personnellement favorable, mais le patron des députés Front de gauche, André Chassaigne (PCF) est «dubitatif».

Si la présidente du FN, Marine Le Pen, n'est «pas choquée» par cette réforme, à droite, le chef de file des députés UMP, Christian Jacob, François Fillon et NKM ont, entre autres, critiqué l'idée du vote sous contrainte. Pourtant, la plupart des propositions de loi allant dans ce sens ont plutôt émané «de la droite et du centre», relève Didier Maus. Mi-mars, l'ancien conseiller d'Etat a rédigé une note pour la fondation Jean-Jaurès dans laquelle il décrit le vote obligatoire comme «une fausse bonne idée». En parallèle, le directeur général de ce think-tank rattaché au PS, Gilles Finchelstein, jugeait que «le temps est venu d'adopter le vote obligatoire». Selon un sondage pour sa fondation, 56% des Français approuveraient son instauration¹, une courte majorité qui passerait à 67% si cette réforme s'accompagnait de la reconnaissance du bulletin blanc parmi les suffrages exprimés. Un devoir de voter mais, toujours, la liberté de ne pas choisir.

Questions

- En quoi le **document 1** montre-t-il que le débat sur le droit de vote obligatoire est légitime ? En quoi le niveau élevé d'abstention est-il problématique dans une démocratie ?
- Comment se positionne la France quant au droit de vote obligatoire par rapport aux autres démocraties dans le monde d'après le **document 2** ?
- A partir du **document 3**, dressez un tableau en deux colonnes récapitulant les arguments favorables et défavorables à l'instauration du droit de vote obligatoire. D'une autre couleur, ajoutez dans ce tableau des arguments issus de votre réflexion personnelle.
- Rédigez un texte d'une dizaine de ligne expliquant et argumentant votre position sur l'instauration du droit de vote obligatoire en France.

¹ Sondage Harris interactive pour la Fondation Jean-Jaurès réalisé en ligne du 3 au 7 avril auprès de 1 322 personnes.